



Déménagement DNE sur le site Dutot et QVT à la DNE CHSCT du 23 mars

Les collègues de la DNE A restent déçus de s'éloigner de la DGESCO. La rupture de la promesse initiale ne pas couper le service A du pédagogique, lien qui avait été présenté comme l'ADN même de la direction, fait douter de la cohérence des priorités de la DNE. L'argument de l'unité fonctionnelle de la direction tombe de lui-même avec l'intégration de la direction de programme SIRHEN installée à... Vanves.

Actuellement la DNE du 110 et du 107 regroupe 66 collègues en poste à la centrale et une cinquantaine d'enseignants en établissement, affectés à la centrale de 2,5 jours à 1 jour par semaine et qui gèrent des dossiers de fond et ont besoin d'un bureau, d'armoires...

Attentes des collègues portées par la CGT

- Transparence sur calendrier
- Transparence sur les configurations des bureaux (macro et micro zoning)
- Cohérence entre les missions et la répartition physique des services, le positionnement géographique des secrétariats, l'intégration des espaces dédiés aux machines
- Exigence de 10 m² par PERSONNE sur le site Dutot cf recommandation INRS
- Exigence sur l'accessibilité des bâtiments
- Pas d'open space forcé
- Pas de roulement sur les postes de travail en fonction des jours de présence
- Des espaces de réunions avec une gestion souple et flexible des résas,
- Des espaces de téléphonie insonorisés
- Accès aux applications nationales hors poste de travail sédentaire, en travail nomade sur site ou à l'extérieur et en télétravail
- Une "antenne physique" DNE (bureaux) au 107
- Prise en compte du rallongement de temps de transport dans l'organisation du temps de travail
- Pas d'opposition aux 2 jours de télétravail
- Besoins matériels : vidéo projecteurs, équipement visio conférences, TBI, tablettes, clés OTP, vélos et solex électriques

Qualité de Vie au Travail à la DNE A

Le constat : des méls du soir pour le lendemain, voire du matin même pour l'après-midi, des méls le week-end, un travail en mode TTU permanent qui nuit à l'organisation du travail, une faible anticipation des échéances et du calendrier, un déficit de visibilité sur la stratégie du service A. Au final, pour les collègues, c'est une perte de sens dans l'exercice de leurs missions. Cette organisation du travail est pathogène.

C'est la raison pour laquelle demande l'application à la centrale du droit à la déconnexion : depuis le 1er janvier 2017, [la loi oblige les entreprises à garantir un droit à la déconnexion à leurs salariés](#). Pour rendre ce droit effectif, il est nécessaire que l'administration mette en place des dispositifs de régulation de l'utilisation des outils numériques, en vue d'assurer le respect des temps de repos et de congé ainsi que de la vie personnelle et familiale. Concrètement, nous demandons une régulation du serveur de messagerie permettant l'arrêt de la distribution des méls de 20h à 7h et le week-end.